

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/01

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Insertion - Budget primitif 2011.

La politique d'insertion constitue une des compétences obligatoires majeures du Département. Elle représente, sur la section de fonctionnement, un total de crédits de paiement de 115 956 728 € en dépenses, et 1 273 433 € en recettes. Elle se décline en deux domaines d'intervention : l'insertion par l'emploi et l'insertion sociale et médico-sociale.

En matière d'insertion par l'emploi, l'allocation R.S.A. constitue le principal poste de dépenses, avec près de 101,5 millions d'euros, soit une augmentation de 12 % par rapport au budget primitif 2010. Hors allocation, les crédits d'insertion professionnelle sont stables par rapport au budget primitif 2010 avec un montant de 12 518 588 €. Ils regroupent l'ensemble des moyens du Département consacrés à l'accès ou au retour à l'emploi des bénéficiaires du R.S.A.. Comme en 2010, l'achèvement de la mise en œuvre des appels à projets de 2005 à 2007 relatifs aux actions d'insertion sociale et professionnelle permettront, à budget constant, de poursuivre le renforcement des moyens d'accompagnement individuel professionnel des allocataires du R.S.A..

Afin de renforcer le soutien à l'insertion professionnelle, un redéploiement des crédits d'insertion sociale et médico-sociale a été effectué. Le montant inscrit pour les actions d'insertion sociale et médico-sociale s'élève à 1 972 140 €. Ce redéploiement des moyens permet de renforcer le soutien aux associations d'accompagnement vers l'emploi et de développer de nouvelles actions d'insertion professionnelle (accompagnement spécifiques des bénéficiaires du R.S.A. et « Pack insertion »). Les aides directes aux Seine-et-Marnais les plus démunis, à travers le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) et le fonds pauvreté-précarité, représentent la majorité des crédits de paiement d'insertion sociale et médico-sociale, avec 1 021 500 €. Les crédits restants permettent de réserver les moyens nécessaires au soutien de l'activité des structures partenaires intervenant sur le champ de la solidarité, dont notamment les associations caritatives ou humanitaires, les associations menant des actions d'insertion par la santé ou d'accompagnement social à destination des gens du voyage.

Les recettes prévisionnelles se composent, d'une part, des versements par le fonds social européen (F.S.E.) au titre du cofinancement de certains dispositifs d'insertion par l'emploi et, d'autre part, des récupérations d'allocations R.S.A. versées indûment.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2011 des opérations suivantes :

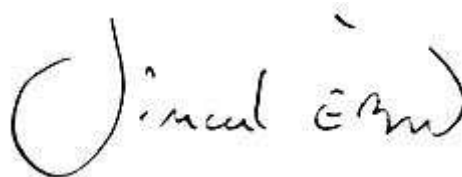
Domaine(s) d'intervention	Action(s)	Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Allocations, Insertion par l'emploi	Accompagnement vers l'emploi	Actions d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires AE	6 144 000
Allocations, Insertion par l'emploi	Actions d'insertion par le retour à l'activité économique	Actions d'insertion par l'activité économique AE	2 330 000
Allocations, Insertion par l'emploi	Actions d'insertion professionnelle et de formation	Actions insertion et emploi AE	2 220 500
Allocations, Insertion par l'emploi	Actions d'insertion professionnelle et de formation	Fonds d'aide aux projets d'insertion AE	253 000
Insertion sociale et médico-sociale	Actions d'insertion sociale et médico-sociale	Actions d'insertion sociale et médico-sociale AE	690 000

Article 2 : de créer les enveloppes de subventions 2011 suivantes :

Enveloppe(s) de subvention	CP 2011
Actions d'insertion caritatives et humanitaires - Assoc. et orga. de droit privé	500 000,00
Actions d'insertion sociale et médico-sociale	160 000,00
Associations d'accompagnement vers l'emploi	2 600 000,00
Dispositif local d'accompagnement (D.L.A.) (diagnostic de structures)	54 000,00
Emploi des jeunes	272 500,00
Fonds d'aide aux projets d'insertion	185 750,00
INITIATIVES 77 (emploi et formation)	1 010 000,00
Missions locales	144 000,00
Observatoire national de l'action sociale décentralisée	4 950,00
RSA (personnes morales de droit privé) - Ateliers et chantiers d'insertion	1 817 375,92
Structures d'insertion - Accompagnement créateurs d'entreprise (hors RSA)	85 000,00
Structures d'insertion - Accompagnement créateurs d'entreprise (RSA)	174 000,00
Structures d'insertion par l'activité économique (hors RSA)	380 000,00
Structures d'insertion par l'activité économique (RSA)	670 000,00

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ